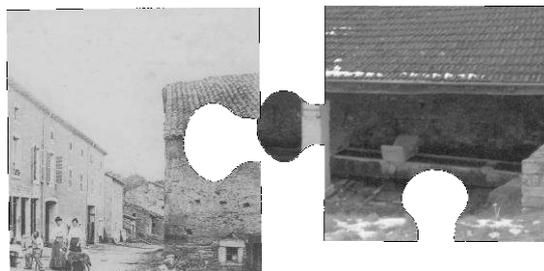


JANVIER 2018

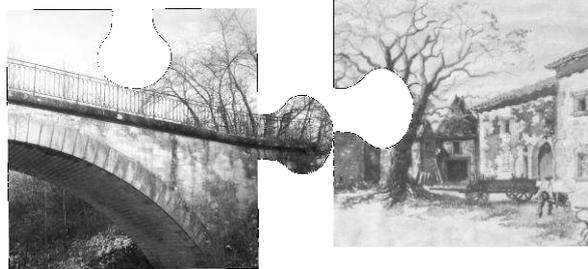
N°18

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agémont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Pages 3-4
FORÊT COMMUNALE	Page 5
DEVOIRS DE MÉMOIRE	Pages 6-7
MINI-SALON DES ARTISANS ET ARTISTES	Pages 8-13
CCAS	Pages 14-15
LE CLUB DE LA MIRABELLE	Page 16
LE COMITÉ DES FÊTES	Page 17
ASSOCIATION LES CHASSEURS	Page 18
SAPEURS POMPIERS	Page 19
ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉCOLE	Page 20
HALLOWEEN	Page 20
BIBLIOTHÈQUE	Page 21
HISTOIRE LOCALE	Pages 21-23
BILLET D'ISIDORE	Page 24
ETAT CIVIL	Page 25
BON À SAVOIR	Pages 26-28
<i>sicotral</i>	
<i>syndicat des eaux du bolon</i>	
UN PEU DE DETENTE...	Pages 28-29-30
RAPPELS À LA LOI	Page 30
MÉMO	Page 31
VOEUX	Page 32

LA VIE DE LA COMMUNE

JANVIER 2018 - N° 18

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois

3, rue Croix Didière

88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Directeur de publication :

Patrick RAMBAUT

Tél : 06-73-03-58-89

Comité de rédaction :

DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,

Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

gratuitement.

Mise en page : MEYER Christelle

Imprimé par nos soins

Tirage : 200 exemplaires

Bulletin distribué

Dépôt légal : janvier 2018

Le mot du Maire



Patrick RAMBAUT

Madame, Monsieur,

Comme je vous l'ai annoncé dans le bulletin de juillet 2017, la communauté de communes a généralisé la compétence « transports scolaires » au bénéfice de toutes ses communes. Ce n'est donc plus notre commune, mais la Communauté de Communes, qui versera la participation de 180€ par élève transporté à la Région Grand Est, qui, elle-même, a repris cette compétence aux Départements. La région est en cours de réflexion sur le maintien ou pas de cette demande de participation pour l'année 2019. C'est pourquoi nous ne reconduisons pas la demande de participation de 50€ aux parents pour les transports sur l'année scolaire 2017-2018, comme nous le faisons les années précédentes.

La fin annoncée des contrats aidés va générer des coûts supplémentaires sur le fonctionnement de l'école, mais également sur la cantine et la garderie. La prévision d'augmentation est importante, c'est pourquoi le RPIC s'oriente vers une proposition de prise en charge de l'essentiel par les communes, pour ne pas la faire supporter aux seuls parents.

Ces contrats aidés sont souvent critiqués par certains, accusant les collectivités de profiter d'une main d'œuvre bon marché. C'est masquer la réalité dans nos communes. En effet, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ou de l'écrire, à Dommartin aux Bois, nous avons embauché deux personnes en contrats de ce type en 2014. L'une a pu, grâce à sa formation en interne au sein de notre secrétariat de mairie, trouver un travail de secrétaire pérenne au syndicat des eaux du Bolon, elle assure en plus actuellement un remplacement au secrétariat de notre mairie. De même, deux personnes travaillant actuellement au RPIC sont issues de ce type de contrat.

La baisse des effectifs d'élèves va se traduire par la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. En effet, 114 élèves sont attendus à la rentrée 2018, cela ferait 19 élèves par classe, si les 6 classes étaient maintenues, avec 5 classes, ils seront 23 par classe en moyenne.

L'Etat a proposé de nous aider pour la réalisation de liaisons douces. On a donc monté un dossier de demande de subvention pour la réalisation de cheminements piétons. Le projet consiste à aménager une bande de 80 cm à un mètre de largeur sur un coté des rues les plus fréquentées, afin que les piétons puissent cheminer en sécurité en dehors de la chaussée. Pour répondre aux conditions d'accord de subventions, ces cheminements doivent être perméables (l'enrobé n'est pas autorisé). Le travail va consister à décaisser sur 10 à 15 cm, poser un film géotextile, et recouvrir de concassé compacté. La subvention a été accordée à hauteur de 40% du coût HT, au titre de la

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Trois entreprises ont été consultées. Les travaux devraient démarrer dans les semaines prochaines.

Dans le bulletin de juillet 2017, je vous annonçais l'implantation de deux fois 100 mètres de haies. Elles ont été implantées en décembre 2017, l'une à Chazy, sur la parcelle communale B 696, qui sera complétée par la plantation de fruitiers, l'autre prévue sur la parcelle B 680, n'a pu être implantée.

En effet, le chemin longeant cette parcelle est cultivé et l'exploitant ne veut pas le rendre à la commune. C'est pourquoi, en attendant de pouvoir récupérer ce bien communal, en remplacement, nous avons choisi de créer une haie de 100m à la sortie de Dommartin aux Bois vers Adoncourt, en bordure de la voie communale N° 2. Cet endroit a plusieurs avantages,



les racines des plantations vont consommer l'eau du sol, et donc protéger la route, la haie basse (80 cm environ) retiendra les soufflées de neige, et abritera de nombreux petits animaux. Nous proposerons un nouveau dossier en 2018 avec d'autres endroits pour poursuivre dans le cadre de cette opération « plantez des haies ».

Le Syndicat des eaux du Bolon a programmé le remplacement des conduites de la rue de la Gare à Adoncourt et de la rue de la Pêche à Agémont. Ces travaux devraient démarrer au printemps, sous réserve d'accord de subvention de l'agence de l'eau. Le Conseil Municipal a accepté de reprendre la rue de la Gare à condition que le Département refasse la couche d'enrobé et le marquage d'axe. Le cheminement piéton au bord de cette voie sera réalisé après ces travaux.

Rue Canel, la dernière tranche de remplacement du mur de soutènement de la route a été réalisé. L'accotement, seulement remblayé, reste balisé et sera complété par un revêtement en concassé au printemps.

A l'occasion d'une rencontre avec la Région Grand Est et le Département fin décembre à Darney, il nous a été confirmé que le réseau fibre sera réalisé dans les 4 ans et 9 mois, soit pour 2022. Notre commune étant dans les prioritaires, on a l'espoir d'être raccordé au plus tard pour 2020. Le coût du raccordement par foyer, initialement de 250€, a été ramené à 100€ après ouverture des plis de la consultation, le Département prend en charge 70€, ce qui laisse à la charge de l'abonné 30€. Il conviendra à chacun de choisir ensuite son opérateur.

Il me reste à vous souhaiter une bonne année 2018 et je vous invite, au nom du Conseil Municipal de DOMMARTIN AUX BOIS, à participer à la **cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle polyvalente le samedi 20 janvier 2018 à 17 heures 30.**

FORET COMMUNALE

AFFOUAGES : à savoir...

Les affouages sont accordés aux personnes qui possèdent ou occupent un logement dans la commune au moment des inscriptions en Mairie. Il est rappelé que le bois d'affouage est réservé aux besoins personnels.

Un règlement est communiqué et chacun s'engage par signature à le respecter. Il s'agit, en autres :

- d'utiliser obligatoirement des équipements de protection individuelle (chaussures à bouts renforcés, casque à visière, pantalon de sécurité, etc.) car le bucheronnage présente des dangers ;
- de ne couper que les arbres marqués ;
- de sortir le bois dans de bonnes conditions en respectant les sols et les chemins forestiers prévus à cet effet.



Cet automne les inscriptions se sont terminées le 16 septembre, toute personne inscrite pour un lot de nettoyage pourra se voir attribuer un lot d'affouages sur demande.

Vingt-deux personnes participèrent au tirage au sort des lots de nettoyage et se virent attribuer un lot. Ce nettoyage se fait cette année dans la parcelle 7, Chemin Des Dames. Le prix est de 25€ le lot. C'est un forfait, quel que soit le nombre de stères.

Les affouages, SE FERONT dans la parcelle 10 accessible par Les Trois Sapins et également par la Tranchée Des Dames. Le tirage au sort se fera, courant février, après que la Commission Forêt ait effectué la répartition. Le prix est de 11€ le stère.

Le bois pris en bord de route est au prix de 40€ le stère.

Les tarifs restent identiques à l'an passé.

A noter que pour les affouages de la saison 2017-2018, en cas d'accident, le point de rencontre des secours en forêt se situe au lieu-dit les 3 Sapins, au carrefour de la route forestière des Dames et de la route forestière des Fées, identifiant du point PRF 88 5520, coordonnées DFCI KK 84L83 X(L93) 950188-Y (L93) 6787146.

DEVOIR DE MÉMOIRE

La collectivité

DEVOIR DE MEMOIRE



En ces années de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nous continuons notre rubrique « Devoir de Mémoire » commencée en 2014. Cette page vous est ouverte, si vous voulez évoquer la mémoire d'un aïeul ou d'une connaissance qui a subi cette période. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous. Nous nous proposons même de venir écouter votre histoire et de la mettre ensuite sur papier, pour que ce ne soit pas le côté « rédaction » qui vous arrête.

Raconter l'histoire d'un soldat Mort pour la France ou bien faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de lui rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

Nous attendons vos témoignages.

Exposition sur la Grande-Guerre

Pour le centenaire de 14-18, notre Municipalité voudrait préparer une cérémonie particulière en novembre 2018.

Particulièrement, la Commission Fêtes et Cérémonie voudrait organiser une exposition ayant pour thème la Grande-Guerre.

Nous faisons donc appel à tous les habitants

pour nourrir cette expo : avez-vous chez vous, dans vos greniers, vos granges, des objets en rapport avec la guerre ? objets militaires (casques, uniformes, lampes, matériel,...) mais aussi des documents (lettres de Poilus, cartes postales, ...). éléments de toute provenance seront les bienvenus.

Si vous voulez bien nous les prêter, tous ces objets seront sûr conservés soigneusement et vous seront restitués dans les meilleurs délais après l'exposition.

Vous pouvez vous adresser dès maintenant à la mairie ou à Ghyslaine DIDELOT pour toute contribution et tout renseignement.



des

Les

bien

Nous comptons sur vous pour participer à cet événement



Nécropole nationale de Vauxaillon (Aisnes)

M. le Maire a reçu un courrier du Collège Camille Guérin de Poitiers. Ce collège s'attache depuis plus de 3 ans, au travers de la correspondance de Ferdinand Clovis Pin, un Poilu du Poitou, à faire sortir de l'ombre ceux qui sont morts lors de la Première Guerre Mondiale. Ferdinand Clovis Pin est tombé lors de la Bataille du Mont des Singes en 1918. Il repose en compagnie de 2078 autres compagnons d'infortune, dans la nécropole nationale de Vauxaillon.

Parmi ses compagnons, figure une victime née dans notre commune. Il s'agit de VAUTHIER Marie Joseph, né le 16/06/1896.

Pour le centenaire de la Bataille du Mont des Singes, les enseignants du collège et les élèves de 4^{ème} veulent rendre hommage à ces hommes en déposant sur leur tombe une rose accompagnée de leur terre natale.

C'est donc un peu de terre de Dommartin qui va partir dans l'Aisne pour rendre hommage à M. VAUTHIER.

Jeunes Porte-drapeaux

Ce 11 novembre 2017 fut une première pour Paul et Léon : c'était leur première cérémonie de commémoration en tant que porte-drapeaux.

Souvenez-vous qu'un appel au volontariat avait été lancé dans notre édition de la Vie de la Commune de juillet 2017 car nous recherchions des jeunes gens voulant consacrer un peu de leur temps pour participer au devoir de mémoire.

Paul et Léon ont manifesté leur intérêt et ont participé à une réunion avec le président départemental de l'Union nationale des Combattants qui leur a expliqué le rôle et les attendus de la fonction et qui les a félicités pour leur engagement mémoriel.

Ils se sont acquittés consciencieusement de cette nouvelle fonction en respectant le protocole, de part et d'autre du Monument aux Morts, malgré la pluie et surtout le vent qui ne leur ont pas facilité la tâche.



MINI-SALON DES ARTISANS ET ARTISTES

Le 15 octobre dernier, c'était la première édition et ce fut une belle réussite.

Une vingtaine de participants avaient répondu présents pour exposer et vendre leur réalisations ou bien tout simplement faire des démonstrations de leur savoir-faire. Tout était prévu pour manger sur place grâce à la participation de notre Comité des Fêtes.

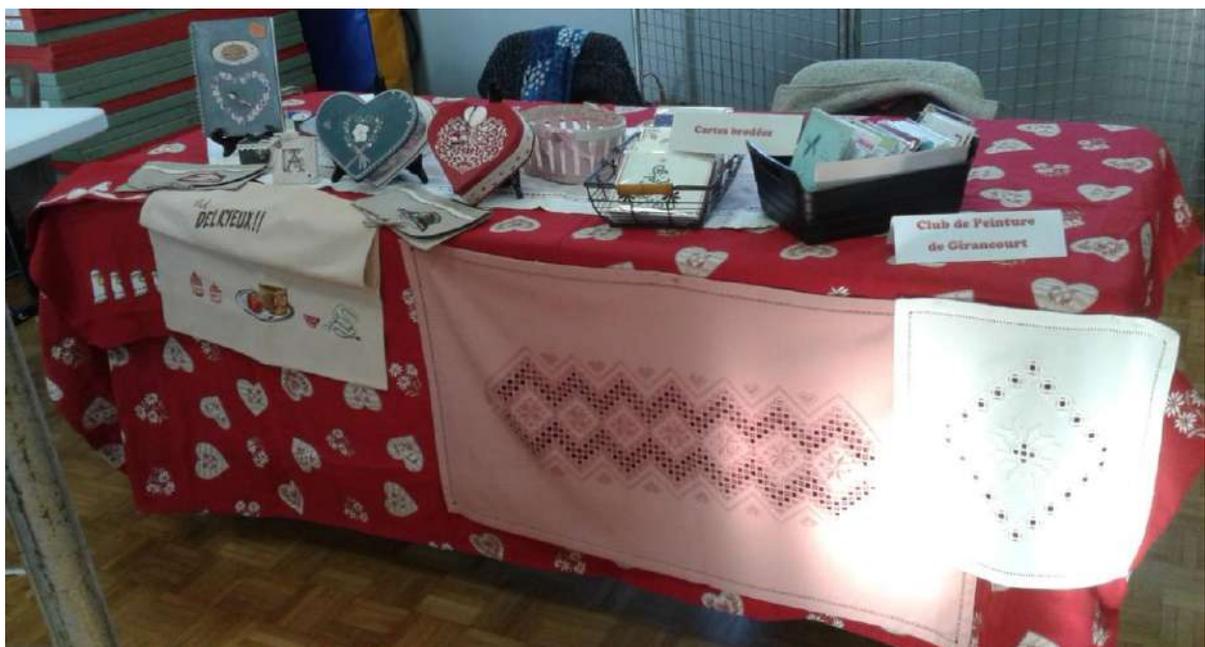
La fréquentation fut moyenne, mais constante tout au long de l'après-midi, ce qui fait que la plupart des exposants ne regrettaient pas leur venue et sont partants pour réitérer l'an prochain.



Voici des photos, pour ceux qui n'ont pas pu venir sur place et qui n'ont pas pu consulter les réseaux sociaux.

Un grand merci aux exposants : Anne-Marie, Mme Colin, les photos URBEX, MM. Dagnaud et Schild (romanciers) Mme Dumas (photographe), Monique, M. Roussel (apiculteur), la bière La Clandestine, le Safran des Auriers, le Club de Peinture de Girancourt, Jean-Marie, M. Szymoniak (hôtels à insectes), Au Temps passé, SB Vie d'après, les Bijoux du Lac, M. Lap (forgeron), Floriflor.

A l'intérieur et ...









... à l'extérieur !





C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

SUBVENTIONS :

Activités sportives et culturelles

PISCINES		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Carte abonnement familial			
	* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte d'abonnement individuel			
	* semestrielle piscine / espace forme*	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* annuelle piscine / espace forme*	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte leçons de natation (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquagym (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquatraining (10 séances)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 entrées piscine + sauna		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Carte abonnement familial			
	* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte abonnement familial + location de patins			
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 5 affûtages		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 locations de patins		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Parcours enfants		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases = 1 adulte)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
BMI / Bibliothèque et Médiathèque		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Abonnement individuel			
	* Enfants jusqu'à 14 ans inclus	⇒	100% de la dépense réelle / abonnement
	* Adultes	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement
	* Tarif réduit (jeune à partir de 15 ans, étudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.



Transports scolaires



Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année scolaire) de transport scolaire organisé par le Conseil Départemental des Vosges. Ne pas oublier également de fournir un RIB

Repas CCAS 2017 !!!

Après une pensée pour nos aînés disparus en cours d'année et un bref discours de Monsieur le Maire, notre moment de convivialité pouvait débuter.

C'est au beau milieu des décorations concoctées par nos Miss du CCAS et accompagné de notre trio de musiciens (l'Orchestre Claude Michel de Xonrupt) que s'est déroulé notre repas 2017.

Une bonne cinquantaine de convives ont pu savourer notre délicieux menu de l'apéritif au café, en passant par le sandre et le sanglier ... bref un vrai régal ! Aucun commentaire négatif sur tout le déroulement du programme gustatif comme musical. A noter l'excellent accueil, service et aide à la vaisselle de l'équipe du Traiteur Leblanc, une adresse sur Thaon à retenir.

L'implication de tous, invités et membres du CCAS dans les parties chansons et grâce aussi à quelques pas de danse remarquables ont joué un rôle essentiel à la bonne humeur démontrée tout au long de cette magnifique journée.

Nous terminerons ce petit résumé en pensant à nos invités manquants ce repas pour raisons diverses, espérant que le colis leur apporte un peu de réconfort.

Merci à toutes et tous de votre présence, et c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons à nouveau en 2018 !!!

L'équipe du CCAS.



LE CLUB DE LA MIRABELLE

En parlant du Club de la Mirabelle

Le Club de la Mirabelle a repris ses activités le 14 septembre 2016 à la salle polyvalente sans pressentir qu'un de ses membres, Renée Brégeot, décéderait brutalement le lendemain, s'en allant rejoindre son mari Paul parti quelques semaines auparavant. Cette disparition soudaine a plongé tout le monde dans le désarroi.

La vie continuant malgré tout, les adhérents ont marqué le jeudi suivant leur rentrée par un repas jambon cuit-salades, dégusté en soirée à la salle. Le 12 octobre le Club a tenu son Assemblée générale suivi d'un déjeuner pris à l'auberge des 7 pêcheurs à Méloménil. C'est dans la salle de l'auberge qu'ont ensuite été sortis jeux de carte et de société.

Le 14 décembre, c'est à la Crémaillère cette fois, à Bainville aux Saules, que les membres se sont déplacés pour fêter saint Nicolas, celui-ci ne manquant pas de venir ensuite leur rendre visite à la salle de Dommartin. Mentionnons le dévouement et les doigts de fée de Jeannine, la vice-présidente, qui, à chacun de ce rendez-vous de décembre confectionne de nouvelles décorations à l'adresse des participants.

Le jeudi 4 janvier sera dégustée la galette des rois, tandis que le 18 février arrivant vite, il faudra penser à mettre sur pied le loto prévu à cette date.

Le mardi 13 mars se déroulera à Hautmougey le concours de belote appelé Coupe de l'amitié, entre les clubs de ce village, de La Haye, de Charmois l'Orgueilleux et Dommartin.

Le repas de printemps, ouvert à tous, est programmé le dimanche 11 mars à la salle polyvalente.

Enfin c'est le jeudi 31 mai que se terminera la saison 2017-2018 par une sortie dont la destination n'est pas encore arrêtée mais qui s'effectuera probablement dans les Hautes Vosges.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes au deuxième semestre 2017

Quatre manifestations étaient au programme du Comité des fêtes au second semestre 2017.



Le 12 août s'est déroulé à la scierie Dupoirieux le repas célébrant la fête d'Agémont. Salades et grillades étaient au menu du midi alors qu'un buffet froid précédait en soirée le feu d'artifices offert par la mairie. Une tradition qui perdure maintenant depuis plus de vingt ans.

Le samedi 9 septembre, une quarantaine de personnes sont allées goûter les sensations dispensées par Europa Park. Grands frissons en tous genres pour certains, attractions paisibles pour les moins téméraires. Une bonne journée au milieu d'une foule dense dans un parc classé le premier en Europe.

Tradition oblige, le beaujolais nouveau a été servi le 24 novembre à la salle polyvalente en rouge et en rosé, accompagné de cochonnailles, à une cinquantaine de personnes qui avait répondu à l'invitation.



Enfin le 3 décembre, dans le cadre de sa copieuse tournée, saint Nicolas s'est arrêté à la salle polyvalente pour distribuer des friandises aux enfants présents qui s'étaient préalablement essayés à un loto au cours duquel la chance a souri abondamment à certains.

ASSOCIATION LES CHASSEURS



**UNION DES CHASSEURS
DE DOMMARTIN AUX BOIS
88390 DOMMARTIN AUX BOIS**
Siège administratif : chez le Président

*Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
tél. :06.12.91.78.01*

*Président : Alain CHONAVEL
Vice-Président : André DAGNEAUX
Secrétaire-Trésorier : Claude MAURICE
Membre : Michel KLEIN*

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le dimanche 15 avril 2017 au siège social en présence de Monsieur le Maire Patrick RAMBAUT et de ses adhérents.

L'association reste stable dans le nombre d'adhérents, aujourd'hui 15 partenaires. Malheureusement, toujours peu de jeunes chasseurs faute de temps ou de moyens, malgré l'aide de la Fédération des Chasseurs avec le passage de l'examen du permis de chasser à 1 euro.

L'association reste ouverte aux personnes désirables de faire une journée découverte ou aux jeunes permis qui souhaiteraient participer. La première année d'adhésion est offerte et la seconde est demi-tarif.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS poursuit toujours son programme de réimplantation de petit gibier. Pour la huitième année consécutive, 70 faisans et 2 compagnies de perdrix grises ont été relâchés dans la zone de protection petit gibier, lâché étendu sur AGEMONT ET BARFONFOING.

Les faisans restent sur notre territoire d'année en année et ils s'y reproduisent. Il faudra encore de la patience.

La densité de gibier reste normale, un peu de dégâts dans certaines cultures, produits par une petite population de sangliers. Rien de significatif sur un gros retour sur l'ensemble du massif 4C

La pose de clôture électrique, l'affût, ont permis de limiter les dégâts.

L'entretien reste toujours à la charge des agriculteurs et malheureusement avec les efforts que l'on fait et les moyens engagés, cela est rarement suivi.

Une nouvelle pose a été faite pour la protection des cultures d'hivers et je n'ai pu que constater en remplaçant poteaux et fils à maintes reprises, que le courant n'y est plus depuis bien longtemps.

Beaucoup de regrets !!!!

La population de renards a beaucoup diminué, ils ont tendance à se concentrer beaucoup plus autour des habitations au centre des villages.

Pour tout problème de nuisible, notre piégeur André DAGNEAUX est toujours disponible.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS remercie tous les partenaires, Commune, Fédération des chasseurs, GIC de DOMPAIRE, Agriculteurs et Particuliers qui nous permettent de réaliser ces projets.

*Le Président
Alain CHONAVEL*



Les Sapeurs-Pompiers

Harol / Dommartin aux Bois La vie au Centre

Par l'Adjudant-Chef Dominique GAUTON

Je souhaiterais tout d'abord remercier les habitants de nos deux communes pour leur accueil lors du passage de nos Sapeurs-Pompiers à l'occasion de la traditionnelle tournée des calendriers 2018 et surtout pour vos dons qui nous permettent de faire vivre notre Amicale. Cette visite annuelle nous permet également de créer un lien privilégié entre le Service de Secours Local et la population. Merci pour cette attention très estimée.

Actuellement, nous sommes en période de recrutement au niveau National, Départemental, mais aussi au niveau local, c'est pourquoi je lance un appel à toutes personnes remplissant les conditions suivantes pour venir rejoindre notre équipe.

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions confiées

En France, quelques 193 700 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?



**L'ensemble du personnel du CIS Harol / Dommartin aux Bois et moi-même vous souhaitent :
Une très bonne année 2018**

Contact : Adjudant-Chef Dominique GAUTON Tél : 06 11 71 08 68

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Une nouvelle année commence, nous l'espérons aussi prolifique que celle qui vient de s'achever. Pour ce faire nous avons besoin de toutes les énergies. D'autant plus que cette année est une année de kermesse. Grand barnum biannuel qui demande de la préparation et de la présence. Ainsi nous demandons à tous les parents d'élèves motivés de nous faire part de leur volonté de nous rejoindre pour cet événement mais aussi pour intégrer notre association de façon pérenne. Nous vous remercions par avance.

> Collecte et ramassage des papiers : pour rappel, n'oubliez pas que les Amis de l'école collectent les vieux papiers pour une société de recyclage. Ces papiers sont à déposer à notre dépôt à côté du GAEC Villemin rue de Xertigny.

Les Amis de l'école vous souhaitent une belle et heureuse année 2018 !

Contact Amis de l'école : 06 03 13 52 24

HALLOWEEN

Le 31 octobre, des monstres ont circulé à la tombée de la nuit à Agémont. Etonnant pour un si charmant village...

Bon, rien à craindre, ils n'étaient pas bien méchants et il suffisait de quelques bonbons pour les amadouer.

Dans les autres villages, Halloween fut fêtée, mais malheureusement nous n'avons pas de photos.

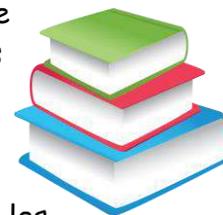
A regretter : à Dommartin, certains se sont crus dans le conte de Charles Perrault « Le Petit Poucet » et ont semé leurs papiers de bonbons dans les rues.

Ah ! les enfants : vous avez eu peur de vous perdre ou bien il faut encore vous apprendre à ramasser vos déchets ?



BIBLIOTHÈQUE

Cette année, nous avons envisagé de faire venir des auteurs locaux pour une séance de dédicaces, mais comment en accueillir plusieurs en même temps dans nos locaux ?



C'est alors qu'a jailli le constat suivant : il y a forcément d'autres talents à mettre en valeur dans notre commune et aux alentours... Pourquoi ne pas les rassembler à la salle polyvalente ? Le conseil municipal adopta l'idée et les habitants furent contactés. Grâce à leur participation, on put ainsi fixer une date et répartir les exposants dans la salle et au dehors. Heureusement le temps, magnifique pour ce dimanche d'octobre, se mit de notre côté et chacun put présenter ses œuvres au public et aussi discuter avec les visiteurs présents dès l'ouverture à dix heures.

La bibliothèque fonctionne toujours de la même manière :

Les samedis de 14 à 16 heures, y compris pendant les vacances scolaires.

La gratuité est totale.

Des livres et revues peuvent être apportés au domicile des personnes en pouvant pas se déplacer et/ou malades.

HISTOIRE LOCALE

Forêts communales

La commune de Dommartin aux Bois attribue cette année aux affouagistes des lots de nettoyage dans la parcelle 7 et le façonnage de houppiers sur la parcelle 10, toutes deux situées sur le territoire de Girancourt.

D'une superficie de 218 hectares, la répartition de la forêt communale est surprenante, 95 hectares seulement se trouvant sur le territoire de Dommartin, 105 sur Girancourt et 18 rattachés à la commune d'Uzemain.

Certaines personnes de Girancourt s'étaient jadis interrogées sur les raisons de cette enclave forestière sur leur commune. Les réponses pouvant être alors apportées relevaient plus du domaine des hypothèses que des certitudes.

On est aujourd'hui en mesure, sur la foi de documents, de comprendre cet éclatement dont l'origine est antérieure à la Révolution quand Girancourt et Dommartin aux Bois ainsi que les villages qui constituent la commune étaient membres du Ban de Girancourt. Les habitants avaient droit

d'affouage dans les forêts du Ban qui appartenait au Chapitre de Remiremont pour partie et aux seigneurs locaux pour le reste.



Par un décret du 14 décembre 1789, l'assemblée constituante instaure la création des communes. Le découpage administratif des bans vole en éclat. Un autre décret du 2 novembre 1789 institue la notion de « biens nationaux », autorisant la saisie des biens du clergé, puis ultérieurement ceux des princes émigrés afin de les vendre pour renflouer les caisses de l'Etat. Toutefois en août 1790, l'assemblée nationale décide que les forêts confisquées par l'Etat demeurent inaliénables et que seules ne pourront être vendues que celles d'une superficie inférieure à 100 arpents(1).

Les habitants des villages du Ban vont conserver au sein de leur commune les droits d'usage en vigueur avant la Révolution et continueront à exploiter les forêts concernées comme auparavant, dans l'indivision.

La procédure de partage va nous être fournie dans un document du 30 décembre 1885. La guerre franco-prussienne de 1870 se solde par la défaite française, la perte de l'Alsace et de la majeure partie du département de Moselle, traçant ainsi une nouvelle frontière qui se rapproche dangereusement de Paris mettant la capitale à quelques jours de marche des troupes allemandes en cas de nouveau conflit. La nécessité de protéger cette frontière devient une priorité et c'est ainsi que vont se construire en une quinzaine d'années une série d'ouvrages fortifiés allant de Verdun à Belfort. Epinal est un des éléments clés de cette défense et 15 forts, dont ceux de Girancourt du Thiéa et du Roulon, seront édifiés autour de la ville entre 1876 et 1885. Afin de dégager la vue au mieux pour les observateurs et les pièces d'artillerie, les forêts environnantes sont achetées à leurs propriétaires par le Génie militaire et coupées.

Les communes de Girancourt et de Dommartin aux Bois possèdent des parcelles boisées en face du fort du Roulon. Elles se voient donc contraintes de les céder à l'armée. Ce qui fait l'objet de l'acte daté et cité ci-avant et qui est ainsi libellé : Acte d'acquisition pour le compte de l'Etat. L'an 1885, le trente décembre, par devant nous Préfet du département des Vosges, agissant en vertu et en

exécution d'un décret du Président de la République française en date du 13 février 1885, lequel déclare d'utilité publique l'acquisition par l'Etat des terrains nécessaires à la construction et déboisement autour du forts du Roulon (...) en présence de Monsieur Roux, chef de bataillon du Génie (...) a comparu : Monsieur Mangeard Jean-Apollinaire, propriétaire demeurant à Dommartin aux Bois, agissant en qualité de maire de la dite commune, à ce dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 10 mars 1885, approuvée par le Préfet des Vosges le trente mars 1885, lequel déclare vendre à l'Etat (...) commune : Uzemain la Rue(2), lieu-dit : Forêt de Renauvoid, section A n° 1525-1527, contenance 1ha 92a 95ca.

C'est l'origine de propriété portée sur l'acte d'acquisition qui nous livre la clé de l'énigme. Le terrain boisé présentement cédé à l'Etat faisait autrefois et depuis un temps immémorial partie de la forêt de Renauvoid indivise entre l'Etat et M. Gouy propriétaire à Nancy.

Cette forêt était grevée de droits d'usage au profit de quatre communes (3) composant l'ancien Ban de Girancourt, parmi lesquelles celle de Dommartin aux Bois.

Une décision du ministre des Finances du 3 juillet 1849 a autorisé le cantonnement de la dite forêt pour éteindre les droits d'usage précités. Le cantonnement a été déterminé par l'administration forestière par procès-verbal du 6 juillet 1857. Il a été accepté par le ministre des finances par décision du 13 mars 1858 ainsi que par M. Gouy, copropriétaire de la forêt précédemment indivise et par les quatre communes intéressées, ainsi que le constate un acte administratif dressé par Monsieur le Préfet des Vosges le 30 juillet 1859, homologué par décret du 9 septembre 1859.

La remise du cantonnement aux communes a été opérée par procès-verbal dressé par l'administration des Domaines et des forêts le 12 octobre 1859 et accepté par toutes les parties intéressées. Il était indivis entre les quatre communes.

Un décret du 29 août 1853 prescrivit le partage entre elles. Ce partage fut effectué par acte administratif dressé par Monsieur le Préfet des Vosges le 5 décembre 1863.

Aux termes de cet acte, le terrain boisé qui fait l'objet de la présente vente à l'Etat a été attribué à la Commune de Dommartin aux Bois(4)

Voilà donc pourquoi les affouagistes de Dommartin aux Bois s'en vont souvent bûcheronner sur le territoire de Girancourt. Mais ce n'est pas tout. La commune possède d'autres forêts marquées par les gènes de l'ancien Ban : Sélour et la forêt des Voivres, en particulier les parcelles proches de Barbonfoing.

Cela vaut bien d'attendre une prochaine publication pour en distiller l'histoire.

(1) Selon l'ouvrage « Patrimoine et Révolution dans les Vosges » édité par les Archives Départementales à l'occasion de l'exposition présentée en 1989-1990, l'arpent correspond à 0,205ha. Mais cette valeur pouvait varier selon l'endroit où l'on se trouvait en Lorraine.

(2) C'est ainsi qu'était dénommée la commune d'Uzemain dans la nomenclature du Ban de Girancourt

(3) Girancourt, Dommartin aux Bois, Renauvoid, Uzemain la Rue

(4) Archives Départementales des Vosges, Série R, affaires militaires

François Didelot

LE BILLET D'ISIDORE

Jeudi 5 Octobre, 15 heures, le téléphone sonne.

Je décroche : « Allo, Allo, Isidore, vous êtes là ? »

-«Oui, je suis là, que me voulez-vous ?

-Nous aimerions connaître vos impressions sur le déroulement de la dernière Sainte Fleur. Vous êtes toujours au premier rang pour observer et ensuite transmettre vos sentiments.

-Mes sentiments ? Ils sont toujours chaleureux et enthousiastes.

-Alors dites-nous...

-D'après les échos que j'ai entendus, cette dernière Sainte Fleur fut parmi les plus belles (dixit un journaliste présent sur les lieux), parce que bien fleurie, une église bien remplie, et puis toujours cette atmosphère de joie et de plaisir, au regard des fleurs. Dès que l'on arrivait sur les lieux, on était accueilli par elles ; sous les lampadaires, près de la fontaine, sur le banc, dans la pelouse et bien sûr à l'Église.

Et quand on pénétrait dans l'Église, c'était l'émerveillement !... Un émerveillement partagé par beaucoup et exprimé. J'ai entendu une personne qui murmurait à sa voisine : « C'est aussi beau qu'à Épinal ». Propos flatteur pour tous ceux qui ont travaillé à la décoration de l'Église : la maison Merlino et bien des bénévoles de la paroisse.

Bref, l'office a été célébré avec des chants appropriés, bien exécutés par la chorale sous la direction d'Olivier. Et puis, comme toujours, l'abbé a fait l'éloge des fleurs à partir des saisons et des âges de la vie. Il a cité, pour finir, Michel LONSDALE, et son petit livre - intitulé « Petite spiritualité des fleurs » dans lequel on peut lire à la page 14 : « Je vois la fleur comme un cadeau, une invention adorable de Dieu ; Les fleurs sont pour moi une évocation de l'au-delà. Elles me parlent du paradis. Les fleurs me donnent l'émerveillement, cette émotion venue des couleurs, des formes et des parfums. C'est une symphonie qui me ramène à la création. Les fleurs sont comme les anges, des messagers de Dieu... oui, je vois la fleur comme une sorte d'ange végétal qui nous transmet un message de beauté et de transcendance »

Puis ce fut le mot du Maire de Girancourt. Il a fait remarquer que cette Sainte Fleur 2017 en était à sa 18ème célébration et que de ce fait, elle avait atteint sa majorité. Belle performance. Et, après avoir remercié l'abbé, il lui a dit : « Continuez, ne changez rien ». Et il a donné rendez-vous l'an prochain à Darnieulles. Et puis, la foule est sortie, et ce fut le lâcher de pétales, sous un ciel bleu et un chaud soleil. L'abbé est monté dans une Fiat 500, toute blanche et il a béni les voitures, celles près de l'Église et puis les autres en prenant la rue de l'Église et en rejoignant la mairie par la route de Xertigny.

Avant de rejoindre tous ceux qui s'étaient retrouvés pour le verre de l'amitié et le tirage, selon la coutume, de la tombola.

-Alors, vous êtes satisfaits ? Rendez-vous l'an prochain à Darnieulles. »

Isidore

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

-  Marius DEGOIS, né le 4 janvier 2017, de Jonathan DEGOIS et Mélanie HOLLARD à Adoncourt.
-  Timéo HANNECART, né le 16 janvier 2017, de Laurence HANNECART à Barbonfoing
-  Côme SIMONNET, né le 26 janvier 2017, de Nicolas SIMONNET et Sophie TACHON à Adoncourt
-  Noa LORENTZ, né le 21 février 2017, de Damien LORENTZ et Amandine BEDON à Agémont
-  Flora LOUVIOT, née le 13 août 2017, de Victor LOUVIOT et Emeline AUBRY à Adoncourt
-  Zia BOURICHE, née le 29 août 2017, de Amar BOURICHE et Claire LEMUHOT à Adoncourt
-  Yuna VINCENT, née le 25 septembre 2017, de Kevin VINCENT et Caroline JOURDAN à Agémont
-  Hanaë VICHARD, née le 14 octobre 2017, de Ludovic VICHARD et Stéphanie HELDÉ à Adoncourt
-  Justine FEUERSTEIN, née le 7 décembre 2017, de Jérémy FEUERSTEIN et Aurélie CHONAVEL à Agémont

MARIAGES :

 Laurent ROCHET et Véronique ARNOULD, de Dommartin, mariés le 07 juillet 2017

 Jorge TRUJILLO GONZALO et Danijela POPOVIC, de Barbonfoing, mariés le 29 juillet 2017

DÉCÈS :

-  Colette FOURNIER veuve MANGIN de Dommartin, décédée le 21 janvier 2017 à Charmois l'Orgueilleux
-  Paul BRÉGEOT de Adoncourt, décédé le 22 juillet 2017 à Vandoeuvre-lès-Nancy
-  Renée BARROUÉ veuve BRÉGEOT de Adoncourt, décédée le 15 septembre 2017 à Epinal

BON À SAVOIR



Le SICOTRAL

LE SICOTRAL est le Syndicat mixte de COLLECTE et de TRAITEMENT des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain.

Infos pratiques

La collecte des ordures ménagères :

Elle s'effectue **les jeudis en semaines paires (Voir le calendrier joint)**. Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte.

Jour férié :

La collecte initialement prévue le Jeudi 01 Novembre 2018 sera avancée au **Mercredi 31 Octobre**

La déchetterie de Dompain est à votre disposition :

Les horaires restent inchangés pour l'année 2018 : Elle est ouverte tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Fermée le Mercredi.

Rappel :

Merci de déposer uniquement vos bouteilles, pots et bocaux dans ce conteneur :



Les emballages doivent être bien vidés, jetés sans les couvercles, capsules et bouchons.

Les autres déchets en verre sont à jeter à la poubelle ou à la déchetterie en fonction de leur nature.

Merci de déposer uniquement les papiers et emballages dans ce conteneur :



Les emballages doivent être bien vidés mais il n'est pas nécessaire de les laver. Merci de déposer les emballages en vrac dans le conteneur et de ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Les autres emballages sont à jeter à la poubelle.

Nous contacter :
SICOTRAL – 2, voie de chaume – 88260 LERRAIN
Tél : 03/29/07/53/18 - Mail : contact.sicotral@wanadoo.fr
www.sicotral-vosges.com / Page Facebook : Sicotral

Merci de ne rien déposer aux pieds des conteneurs et de laisser les abords propres.



Le BOLON

AUX ABONNÉS DU SYNDICAT DES EAUX DU BOLON

Dans un récent courrier le Syndicat des Eaux du Bolon vous propose le **prélèvement automatique** de votre facture d'eau potable.

Une précision s'impose :

Ce prélèvement sur votre compte aura lieu à la date d'échéance mentionnée sur la facture, **en une seule fois.**

Si vous désirez payer en 2, 3 fois (ou plus) vous devez renoncer à ce prélèvement et vous adresser à la Trésorerie d'Epinal-Poincaré à la réception de votre facture. Elle, seule, peut vous établir un échancier. Actuellement le Syndicat ne peut matériellement mettre en place le prélèvement mensuel.



SYNDICAT DES EAUX DU BOLON : QUEL AVENIR ?

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes et d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020. L'Association des Maires Ruraux de France, dans un article paru en décembre 2017 dans son mensuel "36 000 communes", précise que les communes ont la responsabilité de l'approvisionnement en eau des populations depuis la révolution française, ajoutant que le cadre de la gestion locale s'est, à multiple reprises, avéré être le niveau le plus efficace pour répondre aux besoins des populations. La création des syndicats avec les communes voisines, sur la base du volontariat, est venue par la suite confirmer la pertinence de l'échelle locale pour mutualiser les investissements, montrant au passage l'implication historique des communes rurales dans les processus d'intercommunalisation des services, dans l'intérêt des citoyens. Ce modèle fera-t-il prochainement l'objet d'un marché de concession à des entreprises privées (qui s'impose avec la réforme) ? C'est notre crainte, avec le risque fort d'augmentation du tarif de l'eau pour les abonnés. Si transfert il y a, il sera irréversible. C'est avant tout une question politique et morale : celle de l'affaiblissement croissant des instruments décentralisés traditionnels par une reprise en main autoritaire de l'Etat. Si la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire a maintenu sa compétence assainissement, ses élus n'ont pas pris la compétence eau, et la Communauté d'Agglomération d'Epinal ne souhaite pas la prendre. Notre syndicat des eaux, qui alimente 4 communes de la CAE et 7 de la CCMD, qui a fait ses preuves, va-t-il résister au dogmatisme technocratique de l'Etat ? Si le premier Ministre, lors de son discours devant le congrès des Maires le 22 novembre 2017, a annoncé qu'il était envisagé de donner aux communes qui

le souhaitent, « pour une période transitoire », la « même souplesse que celle qui a prévalu pour la mise en œuvre des plans locaux d'urbanisme intercommunaux », avec la même procédure laissant la possibilité de « maintenir la compétence au niveau des communes si un certain nombre de Maires s'expriment clairement en ce sens », le lendemain le Président de la République précisait qu'il ne s'agissait en fait que d'une « option », ajoutant que le sujet « nécessite d'être travaillé » dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires. L'espoir n'aura duré que 24 heures. Il ajoutait pourtant: « quand on observe la situation sur le terrain, ça marche mieux quand vous l'avez voulu que lorsque cela vous a été imposé ». La position de l'AMRF est de maintenir le principe de la liberté communale afin que les regroupements puissent se décider au cas par cas. C'est le sens de la pétition qu'elle a diffusée par communiqué de presse le 5 décembre 2017 et que vous pouvez signer sur www.amrf.fr.

Pour illustrer la situation, l'AMRF cite deux exemples, dont celui de la commune de Bussy-la-Pesle en Côtes d'Or, qui, suite à des fusions de Communautés de Communes en une nouvelle, s'est vu retirer la compétence Eau au bénéfice de celle-ci, et qui a confié à SUEZ les prestations, avec pour conséquence un prix du m³ qui a plus que doublé et un service moins performant.

Le document complet de "36 000 communes", dont sont issues une partie de ces informations, est consultable en Mairie de Dommartin aux Bois.

Patrick RAMBAUT

Vice-Président

UN PEU DE DETENTE ...

Jeu sur les rues de la commune :

Trouvez d'autres mots à partir des noms de certaines rues de la commune (anagrammes ou mots avec une lettre de plus). Lorsqu'une lettre a été ajoutée, elle apparaît en rouge. Les définitions devraient vous aider.

Paquis	- - - - -	utilisas une aiguille
Boulangère	- - - - -	recommence son travail
Gare	- - - -	colère
Ville	- - - - - E	sorte d'ancienne guitare
Malpense	- - - O - - - -	répétition dans une expression, de mots ayant le même sens
Berger	- - - - -	mettre en tas, empiler

Tabellion	- - - - - R - - -	ouvriront les mâchoires, par ennui
Ecole	- - - L - -	tache sur l'aile d'un papillon
Saint Roch	- - - - - O - - -	instruments tranchants
Canel	- - - - -	arme de jet



Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous feront blanc ou noir.

A : Jean de La Fontaine

B : René Descartes

C : Pierre Desproges

Qui a dit en parlant de l'amitié : « parce que c'était lui, parce que c'était moi ».

A : Michel Sardou

B : Voltaire

C : Montaigne



La peine de mort a été abolie **en Lorraine** par le duc Léopold 1er en **1703** ainsi que la torture. (La France a aboli la peine de mort en 1981 et la torture en 1779...) Léopold 1er a régné en Lorraine, alors indépendante, de 1697 à 1729. Comme les Français et leurs alliés suédois avaient ravagé pendant une soixantaine d'années notre province (sous Louis XIII et Louis XIV), il ne restait plus que la moitié des habitants. Les autres étaient morts à cause de la guerre, de la famine, de la peste ou s'étaient exilés pour échapper aux terribles suédois, dont le chef, Weimar, avait juré de ne pas laisser un enfant lorrain vivant.

Quatre vingt villages ont définitivement disparu à cette époque et ne furent jamais reconstruits. Léopold a fait venir de provinces ou de pays « rudes », des gens pour repeupler ses états (la Lorraine et le Duché de Bar). Ils venaient de Savoie, de Suisse, du Nord... Peut-être certains de vos ancêtres venaient-ils d'un de ces endroits... Il donna un cheval à chaque laboureur, pour défricher les terres retournées à l'état sauvage, fit bâtir deux cents ponts et remettre en état les routes pour faciliter le commerce (c'est lui qui créa les Ponts et Chaussées), exempta les nouveaux artisans d'impôts et finit par rétablir la richesse de la province.

Mais l'histoire de la Lorraine indépendante s'arrêta lorsque son fils François III épousa Marie-Thérèse, la fille de l'empereur d'Autriche, dont il était amoureux. François III dut renoncer à la Lorraine et au duché de Bar car la France craignait la présence si près de ses frontières d'un duc de Lorraine également empereur du Saint Empire Romain Germanique, donc devenu trop puissant. C'est ainsi que la Lorraine fut donnée en viager à Stanislas

Leszcynski, beau-père du roi Louis XV. L'administration devint alors française et à la mort de Stanislas notre province devint officiellement française (en 1766).

Pour la petite histoire : à cette époque, tous les Lorrains ne voulaient pas devenir Français, ayant gardé de l'occupation française de bien mauvais souvenirs. Beaucoup (paysans, artisans, soldats, artistes...) suivirent le duc François III en Autriche où il les installa.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi le descendant des ducs de Lorraine, s'est marié à Nancy en 2012 comme l'avait fait avant lui son grand-oncle, Otto de Habsbourg-Lorraine en 1951. Ce dernier y était revenu pour son cinquantième anniversaire de mariage en 2001 et avait déclaré : « je suis venu à Nancy, car je suis Lorrain ».

On comprend mieux aussi l'éternelle rivalité entre Metz et Nancy : Metz était une enclave française en Lorraine jusqu'à son incorporation à la France, tandis que Nancy était la capitale du duché.

RAPPELS À LA LOI

Transports scolaires :

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, le Conseil Départemental, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

Utilisation des désherbeurs thermiques :

Les désherbeurs thermiques sont une bonne alternative aux désherbants chimiques, c'est indéniable. Cependant, attention aux dangers de dépôts de feu. Soyez prudents lors de l'utilisation, surtout par temps sec et surveillez votre chantier.

Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre

2008 notamment son article 10 II-3), à

savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.



MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	<u>Adresse e-mail</u> : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 Portable du maire : 06-73-03-58-89

HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC Lundi - Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi - Jeudi : 8h30-12h00 Vendredi : 13h30-17h00 Tél. : 03 29 36 15 47 Mail : jnfrancois@pays-epinal.fr	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	NUTRITIONNISTE Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
ORTHOPHONISTE Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	PHARMACIEN Pharmacie MULLER ☎ 03 29 66 82 88
PSYCHOLOGUE Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous	DENTISTE M. Xavier HANNART ☎ 06 29 39 23 26 Sur rendez-vous
OSTEOPATHE Mme Léa PRUNIER ☎ 03 29 34 16 11 Sur rendez-vous	

Réponses des jeux :

Rues : piquas / reboulange / rage / vielle / pléonasme / gerber / bailleront / ocelle / tranchoirs / lance

Qui a dit :

1. La Fontaine dans « les animaux malades de la peste ».
2. Montaigne, dans les « Essais », en parlant de La Boétie, mais Michel Sardou a repris la phrase dans une chanson.

**Cérémonie des Vœux à la population :
la Municipalité vous invite
le samedi 20 janvier 2018 à 17h30
à la salle polyvalente
Venez nombreux !**



**MEILLEURS VŒUX 2018
DOMMARTIN-AUX-BOIS**

